

le jeudi 9 juin 2005

13 h

Prière.

M. Sherwood, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 9 juin 2005

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 7 juin 2005 à la Chambre de l'Assemblée législative et étudie le projet de loi 51, *Loi sur les urbanistes professionnels certifiés*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi concernant la podiatrie*; il accomplit une partie du travail à ce sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Moncton-Crescent, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Milton Sherwood, député

La motion d'adoption du rapport, mise aux voix, est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Lord :

72, *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*;

par l'hon. M. Ashfield :

73, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre passe à la deuxième lecture des projets de loi puis aux deux heures d'étude des motions émanant des députés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 70, *Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil et annonce que, puisque le temps est écoulé, le débat sur la motion est ajourné.

La séance est levée à 18 h.